

## ANNEXE 1

### Objectifs de sécurité de l'aviation pour l'Afrique

Améliorer le bilan africain de la sécurité de l'aviation:

- a) Réduire progressivement le taux d'accidents de l'Afrique pour le rapprocher de la moyenne mondiale d'ici la fin de 2015.
  - i. Réduire de 50% les accidents et incidents graves liés aux pistes d'ici la fin de 2015.
  - ii. Réduire de 50% les accidents liés aux impacts sans perte de contrôle (CFIT) d'ici la fin de décembre 2015.
  - iii. Réduire de 50% les accidents et incidents graves liés à la perte de contrôle d'ici la fin de 2015.

### Mettre en ouvre une supervision de la réglementation efficace et indépendante

- b) Créer et renforcer des Autorités de l'aviation civile, dotées d'une pleine autonomie, de pouvoirs et d'une indépendance, de sources de financement et de ressources durables leur permettant d'effectuer la supervision de la sécurité et la réglementation de l'industrie de l'aviation (ou déléguer leurs fonctions et leurs tâches aux RSOO ou à d'autres États africains d'ici la fin de décembre 2013).
- c) A titre d'urgence, les États doivent résoudre TOUS les problèmes graves de sécurité identifiés créés par un État en permettant au détenteur d'une autorisation ou d'une approbation d'exercer les privilèges qui y sont rattachés sans répondre aux exigences minimales de l'État et de l'OACI.
  - i. Existants d'ici juillet 2013;
  - ii. Nouvellement identifiés dans un délai de 12 mois à compter de la date de l'identification.
- d) Respecter les délais et fournir des ressources pour la mise en œuvre des Plans d'action de l'OACI et des États d'ici juillet 2013.
- e) Augmenter progressivement le pourcentage de mise en œuvre effective (EI) des résultats de l'USOAP de l'OACI à pas moins de 60% (35%, soit 19 États sur l'ensemble des États africains d'ici la fin de 2013, 70%, soit 38 États sur l'ensemble des États africains d'ici la fin de 2013 et 100%, soit l'ensemble des 54 États africains d'ici 2017).
- f) Mettre en œuvre des programmes de sécurité des États (SSP) et veiller à ce que tous les fournisseurs de services mettent en œuvre un système de gestion de la sécurité (SMS) d'ici la fin de 2015.
- g) Certifier tous les aéroports internationaux d'ici la fin de 2015.

- h) Exiger que toutes les compagnies aériennes africaines obtiennent une certification d'audit de la sécurité opérationnelle de l'IATA (IOSA) d'ici la fin de 2015. Ces engagements démontreront la volonté politique d'améliorer la sécurité de l'aviation, traçant la voie pour une annonce importante de progrès réalisés par la communauté africaine lors de la Session Plénière de la CAFAC en avril/mai 2013 et de l'Assemblée de l'OACI en septembre/octobre 2013. Ces éléments démontreront aussi que le Plan régional complet de l'OACI pour la sécurité de l'aviation (Plan AFI) et l'assistance soutenue et ciblée de nombreux partenaires internationaux ont produit des résultats tangibles.

-----